



UGICT
CGT
CAF-13

POUR VOTRE INFO ET VOTRE CHOIX DU 9 JUIN 2010,
voir aussi notre site : www.ugictcgtcaf13.fr

SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS

Libres et Responsables

EXIGEONS COLLECTIVEMENT LE MAINTIEN D'UN SERVICE SOCIAL DE QUALITE DANS LES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE !

A l'heure où le système de protection sociale est mis à mal, le désengagement de l'Etat au niveau de l'Action Sociale se traduit notamment par une remise en cause profonde des fondamentaux du travail social.

Alors que la crise met en exergue l'augmentation de la précarité et du chômage, de l'inégalité croissante de la population face à l'accès aux droits fondamentaux (emploi, santé, logement, nourriture), la question du devenir des missions de service social se pose.

- Remise en cause des services publics (RGPP),
- Restructurations, fusions, départementalisation, externalisation : processus généralisés dans les organismes de sécurité sociale (régime Général ou Agricole),
- Mise en place des ARS dans les CRAM.

Ces réorganisations viennent questionner le devenir des services sociaux des CAF, des CRAM, des MSA d'autant plus si l'on se réfère à la Loi II de décentralisation qui positionne le département comme pilote de l'Action Sociale départementale.

Déjà en 2005, le rapport de l'IGAS relatif au travail social préconisait «la mise en œuvre de schémas départementaux d'interventions sociales de proximité (maitre d'œuvre : le Conseil général)... définissant le rôle des différents acteurs dans le champ de l'intervention sociale».

Dans ce contexte préoccupant, le discours tenu par nos employeurs sur leur «volonté de conforter voire de défendre le service social dans les CAF, CRAM ou MSA» est loin de nous convaincre.

La mise en place des Conventions d'objectifs et de gestion (COG) s'accompagne depuis des années par des restrictions budgétaires y compris dans l'action sociale ce qui a des conséquences préjudiciables pour le personnel mais aussi pour la qualité du service rendu.

Déjà dans certains organismes, le non remplacement des départs à la retraite, la suppression effective de postes de Travailleurs sociaux (dernier exemple à la CAF 93) sont constatés. Ce processus va être généralisé en 2010 puisque les COG aussi bien de la Branche Famille que de la Branche Maladie (en cours de discussion) actent qu'un départ sur 2 ne sera plus remplacé !



Nous ne pouvons accepter ces diminutions d'effectifs qui vont fortement dégrader les conditions de travail et d'exercice de nos missions de service public.

Dans cette logique de rationalisation de moyens, les Directeurs des Caisses Nationales qui pilotent de plus en plus les politiques d'action sociale (laissant désormais très peu de marges de manœuvre aux Conseils d'Administration locaux), instaurent prioritairement des «offres de services préétablies» et procèdent à des «ciblages de publics», demandant aux Travailleurs sociaux de «s'adapter à cette évolution de leurs métiers» ! D'ailleurs, les Directions pour évoquer cette «nécessaire adaptation» utilisent le vocable «d'experts » en parlant des Travailleurs Sociaux. !

Nous ne sommes pas dupes de cette supercherie d'autant que les Travailleurs sociaux des organismes de Sécurité Sociale constituent, depuis des années, la seule catégorie professionnelle à être exclue de tout parcours professionnel et ne bénéficient donc d'aucune reconnaissance salariale dans la Classification des Emplois !

Par ailleurs, le Travail social est de plus en plus assujéti à des logiques administratives, niant ainsi sa spécificité et la prise en compte des besoins des publics . Cette conception technocratique, contraire aux valeurs inhérentes à nos métiers conduit à une perte de sens de nos interventions sociales et se traduit par le développement de la souffrance au travail .

Avec les COG, le travail social de proximité développé à partir de la demande sociale des assurés sociaux et des allocataires, a cédé la place à des «offres de service préétablies», qui produisent de l'exclusion par le «ciblage et le fichage de publics».

Les Travailleurs sociaux refusent d'être les instruments de ces politiques coercitives et néfastes contraires aux valeurs de solidarité et d'universalité que porte la Sécurité sociale depuis sa création.

LE RSA, UN DISPOSITIF AU SERVICE DES POLITIQUES D'EXCLUSION :

Le RSA ne sera pas la grande avancée sociale de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités mais au contraire, ne permettra pas l'accès aux droits fondamentaux et plus particulièrement au droit du travail reconnu et bien rémunéré. Le RSA institutionnalise la précarité, permet le développement du sous emploi, c'est une véritable aubaine pour le patronat encouragé à développer l'émiettement du travail et les bas salaires.

En conditionnant le RSA à l'obligation de retour à l'emploi, l'Etat rompt avec le principe de solidarité et la garantie d'un revenu minimum d'existence. Le RSA instaure un dispositif contraignant pour les personnes en difficultés.

C'est aux CAF, aux MSA, qu'a été confié la gestion, l'orientation voire l'accompagnement social, ces organismes devenant les «bras armés» de ces politiques néfastes.

Cette généralisation du RSA, accompagnée d'effectifs insuffisants, constitue un facteur aggravant dans la situation d'extrême fragilité où sont plongées aujourd'hui un grand nombre de CAF .



La Direction de la CNAF évoque «la faible montée en charge du RSA» dans les CAF pour promouvoir une politique de suppression d'emplois. Or, toutes les études le démontrent, la crise est encore devant nous et un nombre important de personnes vont «sortir» du système d'indemnisation du chômage pour basculer dans le dispositif «RSA socle» !

Au niveau du travail social, la note nationale (déclinaison de la nouvelle COG) oblige les CAF à mettre en place un socle commun institutionnel d'offres de service incontournables dont l'accompagnement social lié au RSA, laissant très peu de marge de manœuvre localement à toute innovation ou créativité.

En s'appuyant sur la «nécessaire harmonisation» des modes d'intervention en travail social des CAF, la Direction de la CNAF impose aux CAF, désormais, «son» pilotage et sous couvert d'évaluation un véritable «contrôle de l'activité et de l'efficience des offres de service auprès des allocataires».

Le RSA, «offre de service prioritaire» pour la Direction de la CNAF, conduit à l'abandon (faute de moyens suffisants) des missions de travail social collectif et de développement social local qui constituent la spécificité du service social des CAF : la «mise à disposition» gratuite de travailleurs sociaux dans certaines CAF, pour effectuer l'accompagnement social pour le compte des Conseils Généraux, illustre d'une sous-traitance déguisée questionnant le devenir des services sociaux des CAF.

Tous les organismes de Sécurité Sociale sont concernés par le démantèlement de notre système de protection sociale.

Il est urgent d'organiser une riposte à la hauteur des attaques portées sur les métiers, les qualifications, le sens de nos missions aujourd'hui perverties et dénaturées. Il s'agit d'exiger le respect des spécificités du Service social des organismes de sécurité sociale et refuser un Service Social instrumentalisé au profit de politiques coercitives et de contrôle social des citoyens (ex : Progiciel RSA).

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DOIVENT PARTOUT REAGIR !

Opposons au fichage des publics le respect du secret professionnel et de la confidentialité

Opposons à la tentative d'instrumentalisation des Travailleurs sociaux la réhabilitation de la relation d'aide, l'écoute du sujet dans le respect de sa singularité.

Exigeons le respect des valeurs de nos métiers, de l'éthique et de la déontologie.

Exigeons l'amélioration de nos conditions de travail (effectifs, formation continue).

Exigeons une reconnaissance salariale à la hauteur de nos qualifications.

Exigeons le maintien des services sociaux dans tous les organismes de Sécurité sociale (Régimes Général et Agricole)

Retrouvez-nous sur :
www.ugictcgtcaf13.fr



NOS CANDIDAT(E)S

Le 9 juin 2010

- ➔ si vous êtes en congés
- ➔ si vous êtes en déplacement
- ➔ pour parer à tout imprévu

**VOTEZ PAR CORRESPONDANCE
DES RECEPTION DU
MATERIEL DE VOTE**

COMITE D'ENTREPRISE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAURENT Michel Cadre Centre / Malaval	JORDA Sabrina CESF Nord / 15è-16è
MEYNARD Anne-Marie AS Sud / Rue de Cassis	SENATORE Gérard Cadre BOPR / Siège

Le 9 juin 2010 . . .

DELEGUES DU PERSONNEL (MARSEILLE)	
TITULAIRES	SUPPLEANTES
SENATORE Gérard Cadre BOPR / Siège	MEYNARD Anne Marie AS Sud / Rue de Cassis
MONTROZIER Lilie AS Centre / Malaval	CASTINO Martine AS Centre / La Valentine
ACGOUAV Florence AS Nord / Les Olives	TANGHERLINI Anne AS Nord / 15è-16è

DELEGUES DU PERSONNEL / ETANG DE BERRE	
TITULAIRE	SUPPLEANTE
MARCILLY Marie Reine AS Martigues	HENEL Eve AS Marignane

DELEGUES DU PERSONNEL / AIX-AUBAGNE	
TITULAIRE	SUPPLEANTE
FLORENSON Michèle AS Aubagne	JAYME Magdalene AS Aix

votez UGICT-CGT

